

M. Blaikie: Dieu merci.

M. Evans: Il dit, Dieu merci. Je constate avec plaisir que nous remercions tous deux la même personne.

Le fait est qu'au bout de six jours—et c'est le temps que nous aurons consacré au débat sur le pouvoir d'emprunt—nous pourrions penser avoir entendu les principaux arguments pour et contre le pouvoir d'emprunt et pouvoir envoyer le bill au comité en faisant comparaître un des ministres ou les deux, afin d'étudier en profondeur certaines questions importantes.

Après avoir écouté la majorité des discours et avoir lu les autres, j'ai le regret de dire que l'opposition n'a pas dit grand-chose pour mettre le gouvernement sur la bonne voie. Tout observateur objectif dirait la même chose, je pense. J'ai organisé ce débat au nom du ministre, en tant que son secrétaire parlementaire. J'ai dû m'assurer que le vice-premier ministre et ministre des Finances (M. MacEachen) et le ministre d'État chargé des Finances (M. Bussières) acceptaient que l'opposition ait tout le temps voulu de présenter son opinion à l'égard de ce bill sur le pouvoir d'emprunt.

Jusqu'ici, seuls deux orateurs de notre parti sont intervenus alors qu'il y a eu dix-huit conservateurs et cinq néo-démocrates. D'ici à lundi, date à laquelle se terminera le débat, conformément aux dispositions de l'article 75c du Règlement que nous avons invoqué aujourd'hui, nous aurons consacré en tout six jours à ce bill, lequel sera ensuite renvoyé pour étude au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques avant de nous être renvoyé pour la troisième lecture, au cours de laquelle nous aurons encore l'occasion d'en discuter. A mon avis, il est donc faux de dire que nous avons étouffé le débat quand on voit toute la souplesse, toute la latitude et tout le temps dont les députés ont disposé pour exprimer leur opinion dans le cadre de longs discours.

Nous avons écouté les arguments des députés d'en face, nous avons suivi ce débat de très près, nous avons prêté une oreille attentive aux objections des députés et, dans certains cas, nous avons mis de la bonne volonté pour essayer d'établir le lien entre ce qu'ils disaient et le sujet qui nous intéressait.

Nous devrions également faire consigner autre chose au compte rendu. Mon cher collègue, le député de Winnipeg-Birds Hill a mis le doigt sur un autre problème, à savoir que l'opposition a adopté pour tactique de retarder les travaux et qu'elle l'a fait, effectivement. Lorsque nous sommes confrontés à de telles tactiques et que nous entendons certains députés d'en face nous dire en souriant: «Nous allons faire de l'obstruction jusqu'à ce que vous soyez obligés d'avoir recours à l'article 75c», je pense alors que les phrases creuses que nous avons entendues ici aujourd'hui lorsqu'on a parlé de bâillon et d'atteinte aux droits du Parlement n'étaient rien de plus que du vent.

Une voix: Qui a dit cela?

M. Evans: Ce ne sont que de vains mots et je pense que nous sommes tous prêts à le reconnaître.

Une voix: Nommez le député. Chiche!

M. Evans: Le député de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald) s'est dite aujourd'hui atterrée de voir qu'à son avis le gouvernement demandait le pouvoir d'emprunter 14 milliards sans aucun programme. Je ne puis que dire au député de

Article 75c du Règlement

Kingston et les Îles que si elle lisait le budget, elle verrait qu'on y trouve la structure fiscale la plus complète qui ait jamais été présentée au Parlement.

Dans ce programme fiscal, on trouve les enveloppes qui indiquent à tous les députés dans quel domaine se feront les dépenses du gouvernement. De plus, le député sait très bien que les prévisions budgétaires sont tirées du programme fiscal présenté dans le budget. Ces prévisions donnent des explications beaucoup plus détaillées des projets de dépense de chaque ministère. La partie du budget qui traite des recettes est présentée sous la forme du pouvoir d'emprunt. L'importance du pouvoir d'emprunt est clairement précisée dans le budget. Le programme budgétaire et fiscal y est, les prévisions budgétaires également. Si le député de Kingston et les Îles dit qu'il n'y a pas de programme, c'est seulement, j'en suis sûr, parce qu'elle ne comprend pas les dispositions fiscales du gouvernement.

● (2020)

Le pouvoir d'emprunt a toujours servi de prétexte pour aborder une foule de sujets parce que tout ce qui a trait à l'impôt ou aux dépenses du gouvernement peut, vraisemblablement, être placé sous le thème général de pouvoir d'emprunt. Il me semble cependant qu'à l'avenir tous les députés devraient travailler en collaboration et se demander en toute honnêteté s'il est possible d'étudier les bills relatifs au pouvoir d'emprunt encore plus soigneusement que nous n'avons examiné celui-ci ou celui que notre gouvernement a déjà présenté il n'y a pas longtemps et même celui qu'a déposé le gouvernement des députés de l'autre côté. Lorsque les Canadiens suivent ces débats à la télévision, je suis certain qu'ils n'y comprennent rien. Ils se demandent certainement de quoi il peut bien être question. Peut-il s'agir de pouvoir d'emprunt lorsque nous parlons de tout sauf de cela?

Les députés d'en face prétendent que nous avons étouffé les débats sur les questions économiques. Non seulement nous l'avons nous pas fait—notamment pour le débat sur le pouvoir d'emprunt—mais nous avons eu probablement plus de débats à caractère économique ces trois ou quatre derniers mois que tout autre Parlement dans l'histoire du pays. Le budget a été présenté en octobre: un débat a suivi. Vinrent ensuite les projets de loi sur l'énergie suivis eux aussi de débats. Avant Noël, nous avons eu un débat d'urgence qui a battu tous les records par sa durée continue. Tous ces débats portaient sur des questions économiques. Nous venons tout juste d'adopter un bill relatif à l'impôt sur le revenu. Encore là, le débat a été assez long. Nous voici enfin saisis d'un bill de pouvoir d'emprunt.

Il faut être réalistes. Nous savons, bien sûr, que l'opposition peut avoir recours au Règlement pour retarder et prolonger le débat, ce qu'elle fait d'ailleurs. Le député de Winnipeg-Birds Hill l'a reconnu ce soir en disant que le Règlement est un instrument précieux pour l'opposition. Mais quand le gouvernement fait face à ce genre de situation, quand s'accumulent les initiatives législatives dont l'étude s'impose, et quand l'opposition elle-même insiste pour amorcer le débat sur la constitution, alors le gouvernement doit faire preuve d'initiative.